



# 25<sup>ème</sup> Colloque de la Saint-Yves

Bulletin de participation au Colloque

Nom : .....

Prénom : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Mail : .....

■ Colloque (y compris pot d'accueil)	180 € = .....
■ Colloque Jeune Barreau (-2 ans)	50 € = .....
■ Colloque étudiants	Gratuit
■ Déjeuner	35 € = .....
■ Accompagnateur déjeuner	35 € = .....
■ Promenade en bateau avec cocktail	35 € = .....
■ Accompagnateur promenade bateau	35 € = .....
■ Dîner (Fruits de mer Bretons)	83 € = .....
■ Accompagnateur dîner	83 € = .....

TOTAL € TTC =

Formation professionnelle continue des avocats (6h30)

Bulletin à détacher et à retourner le plus rapidement possible, accompagné du règlement adressé et libellé à : L'Ordre des Avocats - Palais de Justice - 22000 SAINT-BRIEUC  
Tél. 02 96 33 73 05 - Fax : 02 96 62 17 58



## En partenariat avec :



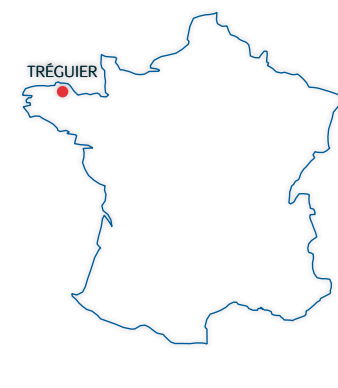
Côtes d'Armor  
le Département



VILLE DE  
Tréguier  
Kêr Landreger



La Conférence Régionale des Bâtonniers de l'Ouest et les Barreaux de l'Ouest



# 25<sup>ème</sup> Colloque de la Saint-Yves

«LE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ.  
Du génocide à l'écocide»

SAMEDI 19 MAI 2018 Théâtre de l'Arche  
**TRÉGUIER**

Moyens d'accès :

**Par avion :** aéroports de Brest/Guipevas ou de Rennes/Saint-Jacques  
**Par train :** TGV Paris/Brest, arrêt gare de Guingamp

Réservation hôtelière :

Tréguier - AIGUE MARINE HÔTEL - Tél. 02 96 92 97 00 - mail : aigumarine@aigumarine.fr  
[www.aigumarine-hotel.com](http://www.aigumarine-hotel.com)

Informations touristiques :

Office de Tourisme de Tréguier - Tél. 02 96 92 22 33  
[www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com](http://www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com)

ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE SAINT-BRIEUC  
Palais de Justice - Parc des Promenades - 22000 SAINT-BRIEUC  
Tél. 02 96 33 73 05 - Fax : 02 96 62 17 58 - [barreau.saint-brieuc@wanadoo.fr](mailto:barreau.saint-brieuc@wanadoo.fr)



Sous la Présidence de **Maître Jean-Yves LE BORGNE**  
Ancien Vice-Bâtonnier du barreau de Paris - Avocat au barreau de Paris

**Formation Professionnelle Continue des Avocats (6h30)**

Barreau de Saint-Brieuc

# 25<sup>ème</sup> Colloque de la Saint-Yves

SAMEDI 19 MAI 2018



Théâtre de l'Arche **TRÉGUIER**

«LE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ.  
Du génocide à l'écocide»

Sous la Présidence de

## Maître Jean-Yves LE BORGNE

Ancien vice-Bâtonnier de PARIS  
Avocat au barreau de PARIS

## Le Programme

10h30  
12h00

### 2<sup>ème</sup> TABLE RONDE - Les outils de répression du crime contre l'Humanité

#### Modérateur :

• **Monsieur le Bâtonnier Patrick ELGHOZI**,  
Avocat au Barreau de Saint-Brieuc

#### Intervenants :

• **Monsieur le Président Vincent FILLOLA**  
Co-président d'Avocats Sans Frontières - France

• **Maître Xavier-Jean KEITA**  
Président du Bureau du Conseil Public de la Défense  
devant la Cour Pénale Internationale

14h00  
17h00

### 3<sup>ème</sup> TABLE RONDE - Crime contre la Planète, crime contre l'humanité ?

#### Modérateur :

• **Madame Olivia DUFOUR**,  
Fondatrice de l'association Le cercle des Journalistes juridiques –  
Journaliste à la Gazette du Palais

#### Intervenants :

• **Madame le Ministre Corinne LE PAGE**,  
Auteur du rapport sur la déclaration Universelle des droits de  
l'humanité - Avocat au barreau de Paris

• **Madame Valérie CABANES**  
Ecrivain, Auteur de « Un nouveau Droit pour la Terre »

**Les avocats du Barreau de Saint-Brieuc sont heureux de vous convier au 25<sup>ème</sup> Colloque de la Saint-Yves, le Samedi 19 mai 2018, au Théâtre de l'Arche à Tréguier, dont le thème sera : « Le crime contre l'humanité... du génocide à l'écocide ».**

Les débats seront placés sous la Présidence de Maître Jean-Yves LEBORGNE, ancien Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris, ancien Président des avocats pénalistes de France.

« La loi qui sert de titre à l'accusation doit être antérieure à l'action pour laquelle on accuse » (Portalis)... Ce principe, inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme, est fondamental dans un état de droit. En violation de ce principe la Charte de Londres de 1945, qui a défini le statut du Tribunal de Nuremberg, a institué l'incrimination pénale de « Crime contre l'Humanité » pour réprimer des actes commis antérieurement, par les puissances de l'Axe.

L'accusation de « crime contre l'humanité » demeure-t-elle aujourd'hui une incrimination aux contours imprécis, permettant au vainqueur de qualifier pénalement le comportement du vaincu, ou s'agit-il dorénavant d'une véritable incrimination pénale, aux éléments constitutifs clairement définis ?

Définir un comportement comme criminel, prévoir qu'il soit sanctionné, n'a aucun sens s'il n'existe pas une autorité capable de poursuivre le criminel, une juridiction apte à le juger et une force susceptible de le contraindre à respecter la décision de justice. Existe-t-il une instance qui puisse être saisie, non seulement des crimes qui ont été commis, mais également des crimes en train de se commettre. Quelle juridiction humaine pourrait être saisie des déportations des Rohinga au Myanmar, de la traite d'esclaves sur les côtes lybiennes ?

Paul Valéry écrivait au siècle dernier « Nous autres civilisations, savons dorénavant que nous sommes mortelles ». Notre génération prend conscience que notre planète elle-même est vulnérable, mortelle. L'atteinte délibérément portée à la « maison commune », en sacrifiant aux intérêts immédiats d'une génération l'habitat des générations à venir, constitue par nature un crime contre l'humanité toute entière. Le « crime contre l'humanité » a été institué pour réprimer les atteintes à la personne humaine, ne peut-il être étendu à la protection des biens de l'humanité ?

Nous vous invitons à venir en débattre, en toute sérénité, avec les praticiens du droit, les universitaires et les chercheurs, qui nous feront l'honneur d'animer et de guider notre réflexion commune.

8h30  
9h00

### ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mot d'accueil de Monsieur Le Bâtonnier **Bertrand FAURE**  
Mot d'accueil de Monsieur **Guirec ARHANT**, maire de Tréguier  
Propos introductifs de Maître **Jean-Yves LE BORGNE**

9h15  
10h30

### 1<sup>ère</sup> TABLE RONDE - Le Crime contre l'Humanité, une justice de vainqueur ?

#### Modérateur :

• **Monsieur le Bâtonnier Patrick ELGHOZI**,  
Avocat au Barreau de Saint-Brieuc

#### Intervenants :

• **Monsieur le Procureur Général Jean-Olivier VIOUT**  
Ancien Procureur Général de LYON, Avocat Général au Procès  
BARBIE

• **Monsieur le Professeur Emmanuel DECAUX**  
Professeur à l'université PARIS 2 PANTHÉON - ASSAS